

COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2016

L'an deux mil seize, le sept décembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur ANGLADE François, maire.

Présents : Mesdames JALBY Geneviève, CONSTANTIN Corinne, ABBAL Marie, BOYER Odette, FARDEL Rose-Marie
Messieurs ANGLADE François, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROUQUIÉ Marcial, WOHMANN Bertrand

Absents : BRISSON Isabelle (pouvoir à ANGLADE François), JALABERT Annick (pouvoir à JALBY Geneviève),
BRAL Amédée (pouvoir à LAFFOND Patrice), ROMERO Jacques (pouvoir à CONSTANTIN Corinne),
FUENTES Thomas.

Madame Corinne Constantin est désignée **secrétaire de séance**.

Monsieur Anglade demande au Conseil l'autorisation d'ajouter les délibérations suivantes :

- Désignation des deux délégués au SI Mare et Libron

- Budget Mapad- décision modificative n°3

- Budget assainissement- Décision modificative n°4

Il sollicite également l'assemblée pour retirer un point inscrit à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

(un vote contre : Marcial Rouquié)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2016

Sur demande de Madame Boyer, il est précisé que :

- s'agissant de la délibération « Restos du Cœur- Demande de subvention » : le vote « pour » est celui de Madame Odette Boyer.

- Questions diverses : Madame Jalby avait fait lecture d'un courrier attributif de subvention de 240 000 € du Département de l'Hérault concernant le « soutien aux projets structurants des territoires » (montant estimatif : 2 629 500 €). Madame Boyer demande que la lecture de ce courrier soit spécifiée dans le compte-rendu, elle s'interroge sur la façon dont sera financé le restant du projet. Monsieur Anglade précise que des demandes de subventions auprès d'autres financeurs sont en cours.

DELIBERATIONS

DESIGNATION DES DELEGUES AU SI MARE ET LIBRON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fusion des deux syndicats SRGO et SIE Vallée de la Mare a été actée par arrêté préfectoral N°2016-II-825 en date du 21 novembre 2016. Il précise que cette fusion prendra effet à compter du 15 décembre 2016. Il souligne qu'il faudrait désigner deux délégués pour siéger au nouveau syndicat, le Syndicat intercommunal Mare et Libron.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre (Marcial Rouquié), désigne pour siéger au SI Mare et Libron :

-> Geneviève JALBY

-> François ANGLADE

BUDGET MAPAD 2016– Décision modificative n°3

Il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes (unanimité) :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Compte 2313 -1000 €
compte 1641 +1000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision modificative n°4

Il convient également de procéder aux modifications budgétaires suivantes (une abstention : Marcial Rouquié) :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 042

Compte 6811 +2960 €
Compte 66111 : +6200 €

Recettes

Compte 74 +9160 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 041

Compte 2762 : +1 €
Compte 2315 opération 903 -1 €

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

La réglementation en vigueur dispose que si le nombre de sièges attribués à la Commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants. Les anciens conseillers communautaires étaient les suivants : François Anglade, Geneviève Jalby, Odette Boyer.

Les futurs conseillers seront au nombre de deux.

Les listes suivantes sont déposées :

Liste 1 : Geneviève JALBY- François ANGLADE

Liste 2 : Odette BOYER

Madame Boyer explique qu'elle se présente pour la forme, la mesure est antidémocratique « J'avais été élue par la démocratie, il s'agit aujourd'hui d'un vote antidémocratique ».

Les résultats sont définis comme suit :

Nombre de votants 14

Liste 1 (Geneviève JALBY – François ANGLADE) : 12

Liste 2 (Odette BOYER) : 1

Blanc : 1

Les élus en qualité de conseillers communautaires du futur établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion seront donc :

Geneviève JALBY- François ANGLADE.

CLUB HOUSE – CHOIX DE L'ARCHITECTE -DEMANDE DE LA DETR 2017

Monsieur Anglade fait part à l'assemblée de la circulaire relative à la DETR 2017 en date du 27 octobre 2016 portant comme opération éligible « les projets d'équipements sportifs ».

Il convient de choisir l'architecte afin qu'il établisse un APS (avant-projet sommaire) et un plan de financement prévisionnel.

Les deux propositions d'architectes sont définies comme suit :

->esquisse, études de projets sommaires, études d'avant-projet définitif, études de projets (ACT) : Christian Rouquette 2040 € HT

->mêmes missions sans l'ACT : Christine Bel 2 200 € HT

Le choix de Monsieur Rouquette est validé (une abstention : Marcial Rouquié), le Conseil accepte à l'unanimité de présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2016.

Sur proposition de Maître Cabos, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de céder la parcelle F142 aux futurs acquéreurs de la maison des époux Rockwell- Reinke située dans le centre du village (à l'angle de la rue Jules Ferry, derrière le château) pour un montant de 2000 euros. Cette parcelle F142 comprend une cave et une terrasse au premier étage.

ETUDE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT- LANCEMENT DU MARCHE

Concernant l'étude des réseaux d'assainissement, les subventions obtenues sont les suivantes .

-Conseil départemental de l'Hérault : 6000 €

-Agence de l'Eau : 15000 €

Il est désormais proposé de lancer la consultation des bureaux d'études sur la base des critères de sélection des candidatures définis comme suit : 50% technique, 50% prix.

Sur conseil du SMVOL, les bureaux d'études suivants seront consultés : OTEIS Montpellier

34060 MONTPELLIER, ARTELIA 34760 BOUJAN SUR LIBRON, EGIS Eau Montpellier, CCE et C Conseil ingénierie expertise 34 150 GIGNAC.

(accepté à l'unanimité des membres présents)

CHEMIN DES PRES – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ORANGE

Patrice Laffond, adjoint aux travaux, présente le projet : l'enfouissement des réseaux permettrait d'améliorer l'esthétique de ce secteur, « Il s'agit d'enlever ce poteau et cette boîte, de faire un coin propre. » Deux devis ont été établis : l'un auprès d'Orange, l'autre auprès de La Société Sanchis. Le coût de l'opération serait de 20 000 € Marcial Rouquié s'interroge sur le montant du projet « Peu importe ce que cela coûte, il faut que ce soit fait, affirme Marcial Rouquié. Par contre, le problème est qu'on s'arrête à La Société Sanchis. ». « Les prix ont été négociés par Amédée Bral, ils sont identiques quelle que soit l'entreprise. Il convient cependant d'enlever une partie du coût de la tranchée, puisqu'elle sera réalisée sur un tronçon commun pour l'éclairage public du parking du boulo-drome »

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'enfouir les réseaux Orange du Chemin des Prés. Les travaux seront réalisés en 2017.

Assainissement- Actualisation des tarifs

Le Maire informe que dans la perspective de sa prochaine facturation, le fermier La Société Saur souhaite savoir si la collectivité envisage une revalorisation des tarifs des redevances assainissement pour l'année 2017.

Rappel des parts :

-part fixe abonnement revenant à la commune : 10 € HT/an

-part consommation : 0,55 € HT /m3

Ces tarifs sont identiques depuis 2009, néanmoins en regard des prix pratiqués sur le secteur, ils sont déjà à un niveau haut. Les prix resteront donc inchangés (unanimité).

Finances –budget communal– décision modificative n°5

Il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Investissement

Dépenses :

Opération 9303 article 2315 Travaux extérieurs d'aménagement du boulo-drome » -6000 € (les travaux ne seront réalisés que sur 2017)

Opération 9207 Acquisition mobilier et matériel divers compte 2188 +4500 € (four – adaptateur tracteur- divers)

Opération 9293 Aire de lavage article 2315 +1500 €

(majorité qualifiée – une abstention : Marcial Rouquié)

Fixation du prix de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Laurens pour l'année 2016 2017

Ce calcul est effectué sur la base des dépenses générales (eau, électricité...) et des dépenses de personnel proratisées. Pour l'année 2016- 2017, le montant par enfant toutes classes confondues est de 539,94 €, tarif adopté à l'unanimité des membres présents.

ECHANGE PARCELLE D1450 CONTRE TRAVAUX – DELIBERATION MODIFICATIVE

Il s'agit simplement par rapport à la délibération en date du 14 septembre 2016 de préciser la motivation de la commune dans ce dossier, à savoir un intérêt général recherché. L'acquisition de cette parcelle permettra en effet de participer à un bouclage entre la Rue des Oliviers et le Chemin des Prés, assurant ainsi une continuité de voie. Par ailleurs, cet axe était prévu dans le PLU de la Commune.

(majorité qualifiée : un contre : Odette Boyer)

MAGALAS- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ET REPARTITION DES CHARGES DU RASED

La participation demandée est de 1292 €. La municipalité demande un complément d'informations sur le nombre d'enfants concernés. Le montant est validé, il sera proratisé selon le nombre effectif d'enfants concernés. (unanimité)

RESTOS DU CŒUR- APPEL A LA SOLIDARITE

Par mail en date du 15 octobre, les Restos du cœur lancent un appel à la solidarité aux services sociaux des collectivités pour des dons, bons d'achat, subventions, prêts de matériel pour assurer une continuité tout au long de l'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité qualifiée (un contre : Odette Boyer) accepte les prêts de matériel, et ne donne pas suite aux autres demandes. François Anglade précise que le don est « une affaire personnelle », Corinne Constantin précise qu'« elle préfère donner aux associations de la commune ». « C'est tourner le dos à la communauté », répond Odette Boyer, membre de l'opposition.

SIVU GENDARMERIE DE MURVIEL – RETRAIT DES COMMUNES DE CAZOULS ET MARAUSSAN (unanimité)

Le Conseil municipal entérine le vote du comité syndical en date du 24 octobre 2016 actant le retrait de ces deux communes du SIVU, au motif qu'elles font désormais partie du territoire de la Brigade de Cazouls les Béziers depuis le 15 juin 2016.

SOUTIEN A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Par courrier en date du 31 octobre 2016, la Ligue contre le cancer nous sollicite pour un soutien financier.
« Nous préférons donner au local, précise François Anglade. Nous donnons déjà à La Ligue contre le cancer de Laurens ». Pas de suite donc (unanimité).

DECISIONS

- Devis pour créer une communication avec l'extérieur d'une porte à l'école (Rossignol) : 1154,40 €
- Devis (Lugans) Adaptateur vérin sur bras de relevage du tracteur : 1729,50 €
- Entreprise Roques : travaux à l'aire de lavage 1500 €
- Achat d'un four : 1906.32 € TTC (Euromat Saints frères)

QUESTIONS DIVERSES

-Une entreprise « Techniorb » va peut être s'installer à Laurens sur la zone d'activités de la Lantonière. Ce projet est porté par la Communauté de communes.

-Marcial Rouquié s'interroge sur la sécurité du citypark lorsqu'il est utilisé en période scolaire par les élèves. Quelle serait la responsabilité de la mairie en cas de problème ? Le citypark est simultanément ouvert à des personnes extérieures. Doit-on laisser le dispositif ainsi ? « Il s'agit du temps scolaire, les enfants sont placés directement sous la responsabilité de leur instituteur », répond Corinne Constantin. « Il faut donc voir ce point directement avec les enseignants ». La question est soumise à débat.

Fin de la séance à 19h55.

Le Maire
François ANGLADE